



Rapport n°5

SUIVI CTD

SIVOM DE LA SAUDRUNE

SOMMAIRE

I	ETAT DES LIEUX ET EVOLUTIONS TERRITORIALES.....	3
II	PRESENTATION DES ACTIONS REALISEES ET DES RESULTATS OBTENUS	5
III	GESTION DU PROGRAMME D’ACTIONS PREVUES.....	6
IV	VALORISATION DU PROGRAMME D’ACTIONS.....	6
V	FORMATIONS	6
VI	CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES 2009	7

I ETAT DES LIEUX ET EVOLUTIONS TERRITORIALES

Le SIVOM de la Saudrune est un Syndicat Mixte Intercommunal à Vocation Multiple, créé le 1^{er} décembre 1966.

Il regroupe les communes de Cugnaux, Frouzins, Lamasquère, Le Fauga, Portet-sur-Garonne, Roques sur Garonne, Seysses et Villeneuve-Tolosane.

Le syndicat se divise géographiquement sur deux lieux, les locaux administratifs à Roques-sur-Garonne et le pôle environnement à Cugnaux. Le site de Cugnaux comptait déjà 3 infrastructures, une déchetterie, une station d'épuration et une plate forme de compostage de déchets verts où le SIVOM de la Saudrune met en vente un compost de qualité labellisé pour une utilisation en agriculture biologique.

Le syndicat a inauguré le 6 décembre 2006, trois nouvelles infrastructures sur son pôle environnement : des nouveaux locaux, une plate forme de co-compostage ainsi qu'une usine de traitement des sous-produits de l'assainissement.

Depuis fin 2005, le syndicat a recruté un ambassadeur de tri qui mène de nombreuses opérations de sensibilisation et de communication externes auprès de différents publics (habitants, scolaires...) sur les bons gestes de tri. Courant 2006, une chargée de communication a été embauchée pour mener des actions de communication aussi bien internes qu'externes (charte graphique, organisation d'événementiels, stratégie de communication...).

Au niveau interne, des réunions sont programmées périodiquement pour se concerter sur différentes problématiques et projets et la validation se fait systématiquement par le Président du SIVOM ou les élus (commissions, comité syndical...). Des réunions publiques sont planifiées si besoin.

De nombreuses idées émergent régulièrement de part des volontés techniques, réglementaires ou politiques mais ne rentrent pas forcément dans un cadre bien défini. Il était donc important de centraliser en grande partie les nouveaux projets afin de les structurer et de les planifier dans le temps, à plus ou moins court terme.

Le contrat de partenariat entre le SIVOM de la Saudrune et l'ADEME, signé en juillet 2006, a donc permis de regrouper différentes actions validées par l'ensemble des techniciens et des élus.

Ce CTD a tout d'abord donné lieu à un diagnostic de la situation existante au niveau de la gestion et des coûts de la collecte et du traitement des déchets sur le territoire syndical, c'est-à-dire pour Axe-Sud (qui comprend les communes de Frouzins, Lamasquère, Roques-sur-Garonne et Seysses), Cugnaux et Villeneuve-Tolosane.

De façon générale, il existe de grandes disparités au niveau de la collecte des déchets. Axe-Sud est en régie, Cugnaux et Villeneuve-Tolosane confie la collecte à des prestataires privés. Le mode (porte à porte ou apport volontaire), la fréquence (le nombre de collecte par semaine ou par mois) et les contenants (bacs, caissette, sacs, fagots...) de chaque catégorie de déchets s'effectuent différemment.

Le SIVOM de la Saudrune a la compétence collecte et traitement dans ses statuts ; le syndicat exerce la compétence collecte depuis juillet 2007 pour Le Fauga et la compétence traitement des déchets pour Axe-Sud, Cugnaux, Le Fauga et Villeneuve-Tolosane. Un tiers des déchets sont traités sur site, au pôle environnement à Cugnaux ; il s'agit notamment des déchets verts (plate forme de compostage de déchets verts en aération forcée), et du bois qui est broyé sur place.

A compter du 1^{er} janvier 2009, la compétence traitement des déchets pour les communes de Cugnaux et Villeneuve-Tolosane a été transférée à la Communauté Urbaine du Grand Toulouse ; ainsi, le territoire du SIVOM de la Saudrune s'en trouve modifié.

A présent, le SIVOM de la Saudrune exerce les compétences :

- collecte des déchets pour la commune de Le Fauga
- traitement des déchets pour la Communauté de Communes d'Axe Sud (Frouzins, Roques sur Garonne, Seysses et Lamasquère) et la commune de Le Fauga.

D'autre part, le haut de quai de la déchetterie du SIVOM de la Saudrune présente sur le site de Cugnaux a également été transférée à la Communauté Urbaine du Grand Toulouse. Ainsi, seuls les habitants de Cugnaux et Villeneuve-Tolosane peuvent maintenant y accéder pour déposer leurs déchets.

Le traitement du bas de quai des déchetteries du SIVOM de la Saudrune et de la Communauté de Communes d'Axe Sud reste de la compétence du SIVOM de la Saudrune.

II PRESENTATION DES ACTIONS REALISEES ET DES RESULTATS OBTENUS

Le programme du Contrat Territorial Déchets définit 14 actions à mener sur 3 ans.

1°) l'animation de l'approche territoriale

Action n° 1 : Animation de l'approche territoriale, information et communication

Action n° 2 : Observatoire de la gestion des déchets

2°) la diminution de la quantité de déchets dangereux éliminés avec les déchets des ménages :

- ✓ Action n° 3 : Collecte des DTQD en déchetterie
- ✓ Action n° 4 : Développement de la collecte des DASRI et des piles

3°) la prévention de la production de déchets

- ✓ Action n° 5 : Mise en place du compostage individuel
- ✓ Action n° 6 : Réduction des quantités de courriers non adressés (stop pub) et des sacs de caisse
- ✓ Action n° 7 : Mise en place d'une recyclerie
- ✓ Action n° 8 : Etude de faisabilité pour la mise en place de la REOM

4°) l'optimisation des équipements et des services

- ✓ Action n° 9 : Création d'un centre de tri
- ✓ Action n° 10 : Mise en place des certifications ISO 9001 et 14001

5°) le développement de solutions de collecte, de valorisation et d'élimination des déchets particuliers

- ✓ Action n° 11 : Harmonisation de la gestion des déchets (D3E, huiles usagées, plaques fibrociments contenant de l'amiante)

6°) l'optimisation des coûts du service

- ✓ Action n° 12 : Harmonisation des modes et des coûts de collecte sur l'ensemble du territoire syndical
- ✓ Action n° 13 : Mise en place de la redevance spéciale
- ✓ Action n° 14 : Connaissance des coûts

III GESTION DU PROGRAMME D' ACTIONS PREVUES

A aujourd'hui, 8 actions sont en cours, 3 sont terminées et 3 ont été abandonnées suite au remaniement des territoires dans le cadre de la transformation de la Communauté d'Agglomération du Grand Toulouse en Communauté Urbaine.

On remarque que plusieurs actions ont été repoussées et replanifiées mais que dans l'ensemble l'état d'avancement du programme est respecté.

Il n'existe pas de réelles difficultés rencontrées, si ce n'est qu'il est utile de planifier les actions et de faire le point assez régulièrement sur leur état d'avancement afin de réajuster le planning.

Sachant que de nombreuses études se sont faites en interne, la consommation du budget concerne surtout des opérations de communication (opération nettoyage des communes, ...) et l'action n° 5 sur la mise en place du compostage individuel où la communication est assez importante la première année et où l'acquisition du matériel a fait l'objet d'un marché public à bon de commande.

IV VALORISATION DU PROGRAMME D' ACTIONS

Comme il est indiqué dans la fiche résultat n°1, plusieurs actions ont eu lieu au niveau local pour valoriser les résultats obtenus :

- Commissions thématiques déchets pour valider l'avancement des actions en cours
- Intervention en conseil municipal pour présenter différentes études
- Événementiels (journées portes ouvertes, recyclades 2006, inauguration du pôle environnement, visites de sites)
- Articles de presse (journaux municipaux, La Dépêche, Human & Terre...)

V FORMATIONS

Une formation a été réalisée en 2008 dans le cadre du CTD :

- ✓ *Colloque Filières et Recyclage, octobre 2008 - Paris*

VI CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES 2009

Les actions prévues et planifiées en 2009 sont :

- Action n° 1 : Animation de l'approche territoriale, information et communication
- Action n° 2 : Observatoire de la gestion des déchets
- Action n° 4 : Développement de la collecte des DASRI et des piles
- Action n° 5 : Mise en place du compostage individuel
- Action n° 6 : Réduction des quantités de courriers non adressés (stop pub) et des sacs de caisse
- Action n° 10 : Mise en place des certifications ISO 9001 et 14001
- Action n° 11 : Harmonisation de la gestion des déchets (D3E, huiles usagées, plaques fibrociments contenant de l'amiante)
- Action n° 12 : Harmonisation des modes et des coûts de collecte sur l'ensemble du territoire syndical
- Action n° 14 : Connaissance des coûts

Les fiches action sont déjà rédigées.

Les formations à prévoir en 2009 sont :

- Formation à l'audit
- Formation à la réalisation du document unique - 3^{ème} et dernière phase à planifier
- Préventica 2009